

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE PM N°22.62.C

Objet : ANIMATION CALLIGRAPHIE - Parvis Église Saint-Pierre – Samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre 2022

Le Maire de la Ville d' ORTHEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande de l'association Bons Baisers d'Orthez, dans le cadre du partenariat avec la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne pour « Faites de la Culture » et à l'occasion des « 150 ans de la Carte postale », qui sollicite l'autorisation d'occupation du domaine public sur le parvis de l'église Saint-Pierre, pour l'organisation d'une animation calligraphie, le samedi 1^{er} et le dimanche 2 octobre 2022.

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation pour des raisons de sécurité et d'organisation de prendre des dispositions propres à prévenir tous risques d'accidents,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : A l'occasion d'une animation de calligraphie organisée par l'association Bons Baisers d'Orthez, le samedi 1^{er} et le dimanche 2 octobre 2022, l'organisateur sera autorisé à occuper le parvis de l'église Saint-Pierre toute la journée.

Article 2 : Les organisateurs s'engagent à laisser la place qu'ils occupent, débarrassée de tous déchets : poubelles, cartons et débris de toutes natures.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du centre de Secours Principal, les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le mercredi 28 septembre 2022

Le Maire d'Orthez,
Emmanuel HANON



Copies transmises par mail :
SERVICES TECHNIQUES
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS